

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE
DU SCOT DE L'OUEST DES
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 12 Février 2020

SEANCE du 21 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 21 Février, le Comité Syndical du syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – P. ASCHIERI – C. BLANC – C. BOMPAR – M. BOULLE – M. CASSEZ – R. CASTEL – C. CEPPI – M. COMBE – JL. CONIL – G. DELHOMEZ – JP. HENRY – I. OGEZ – M. OLIVIER – J. POUPLLOT – L. SANCHEZ – JM. CHIAPPINI – C. FIORENTINO – R. GALY – P. LAFARGUE – G. LOPINTO – G. BOUCHARD – M. CHARABOT – P. DEOUS – ML. GOURDON – C. JABOULET – M. LEVET – JM. MACARIO – C. TILLIER – A. GARRIS – JL. RICHARD.
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LE BLAY – A. ROATTA – D. LISNARD – B. BROCHAND – P. VAILLANT – B. ALENDA – M. TABAROT – J. ATTUEL – S. LEROY – H. LEROY – D. CARRETERO – F. CHIKLI – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – J. PASERO – M. POURREYRON – M. PAGANIN – G. PEROLE – J. MELLAC – MC. REPETO-LEMAITRE -
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame J. ATTUEL à Monsieur JM. CHIAPPINI – Monsieur S. LEROY à Monsieur P. LAFARGUE – Madame M. TABAROT à Monsieur A. GARRIS

Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2020.

2020-04 : Approbation du Compte de Gestion 2019

Après dépôt en Préfecture

Le : 3 Mars 2020

Publication ou notification

Du : 6 Mars 2020

DU 21 FEVRIER 2020**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2019****SYNTHESE :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion, dressé par Monsieur Le Trésorier Principal receveur, reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif d'un même exercice. Pour l'exercice 2019, son résultat reflète la gestion des finances du Syndicat du SCOT'ouest. Aussi, considérant qu'il n'appelle aucune observation, il est proposé de l'approuver.

Monsieur le Président expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le document n'appelle aucune observation ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président déclare que le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et propose de l'approuver.

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes dressé, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus,



Jérôme VIAUD

Handwritten signature in blue ink.

Président du Syndicat Mixte
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

AR PRÉFECTURE

Approbation du Compte de Gestion 2019

Numéro de l'acte : 2020_04

Date de la décision : 21/02/2020

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20200221-2020_04-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 03/03/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires

Document : [99_DE-006-200016319-20200221-2020_04-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 03/03/2020 17:07:29

Date d'envoi de l'acte : 03/03/2020 17:12:05

Date de réception de l'AR : 03/03/2020 17:22:10